
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juillet 2013 à 19 h 30
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
M. Alvaro Farinacci, conseiller de ville
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Hellen Dionne, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Marc Morin, Directeur d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA13 20 0365

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

10.02.1 Allocution

10.06.1 Condoléances – décès de M. Pierre Provost

10.06.2 Condoléances – décès de M. Bruno Camirand

20.05.1 Nomination

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA13 20 0366**Allocution de la mairesse**

Mesdames, messieurs, bonsoir.

Au conseil d'arrondissement du lundi 3 juin, des résidents du projet Bois-des-Caryers ont exprimé leurs préoccupations quant à la lenteur des travaux de parachèvement des rues que le promoteur est chargé de réaliser. La même doléance nous est formulée dans une pétition qui nous est déposée au conseil de ce soir, signée par des résidents du Bois-des-Caryers, intitulée *Unfinished construction work for the new housing project at Bois des Caryers in LaSalle*.

D'emblée, mes collègues du conseil et moi souhaitons dire aux gens qui ont acheté une résidence dans le projet Bois-des-Caryers que nous comprenons leur frustration de vivre sur une rue qui n'est toujours pas terminée. Nous sommes de tout cœur avec vous. C'est pourquoi nous suivons ce dossier avec beaucoup d'assiduité et que nous mettons tout notre poids pour faire avancer les choses.

Ceci étant dit, nous avons constaté que certaines informations erronées circulent à propos de qui doit faire quoi, et dans quel ordre, pour que ces rues soient enfin terminées. Dès lors, je crois qu'il est très opportun de prendre quelques minutes pour faire le point dans ce dossier, qui a un impact sur le quotidien de dizaines de nouvelles familles laSalloises.

Pour commencer, je peux vous assurer que, pour nous non plus, les travaux ne vont pas assez vite. Même si nous ne subissons pas les inconvénients avec lesquels les résidents doivent composer au quotidien, nous sommes frustrés de cette situation. Je dirais même que nous sommes à bout de patience. Il y a des chantiers de construction en cours partout à LaSalle, dont certains de la même envergure. Pourtant, le Bois-des-Caryers est le seul où il y a des problèmes.

Le principal problème, évidemment, touche au fait que les rues Bois-des-Caryers et Rosaire-Gendron ne sont toujours pas terminées. Je tiens à clarifier ici, de façon très officielle, où en est ce dossier, car je suis choquée chaque fois qu'on me rapporte que certains laissent entendre que l'arrondissement ou la Commission des services électriques de Montréal seraient responsables de la lenteur de ces travaux, ou plutôt de l'absence de travaux. Pourtant, il suffirait de très peu de choses pour que ce dossier débloque enfin, à la plus grande satisfaction de tous.

Premièrement, je vous confirme qu'en date de ce mardi 2 juillet 2013, et peu importe ce qu'il prétend, le promoteur immobilier n'a toujours pas déposé les plans complets et finaux des rues. Le promoteur a livré certains plans, c'est vrai, mais ces plans sont incomplets, et certains comportent des erreurs. Pourtant, les exigences de l'arrondissement ne sont pas compliquées : nous demandons simplement au promoteur des plans complets et conformes. Dès que nous les aurons reçus, nous nous engageons à les approuver dans les meilleurs délais.

Une fois cette étape franchie, le promoteur devra ensuite soumettre ses plans et déposer une caution auprès de la Commission des services électriques de Montréal. Or, l'arrondissement est déjà en contact avec les responsables de la Commission. Ils sont déjà bien au courant que les résidents de Bois-des-Caryers attendent avec impatience de disposer de branchements électriques permanents et d'une rue carrossable. La Commission s'est donc engagée à étudier les plans dès leur réception et, s'ils sont jugés conformes, à les approuver dans un délai très court de deux semaines environ.

Ce que ça signifie, c'est que si le promoteur déposait cette semaine ses plans complets et conformes à l'arrondissement, que l'arrondissement les approuve, puis que le promoteur les dépose rapidement à la Commission des services électriques, accompagnés du dépôt requis par la Commission, les choses pourraient débloquer très vite. Ce n'est pas le promoteur qui donne le contrat de réalisation, mais la Commission des services électriques. Comme la Commission s'est engagée à traiter ce dossier de façon prioritaire, les travaux pourraient débiter dès le mois d'août.

Attention, je vous rappelle que la balle est présentement dans le camp du promoteur. C'est lui et seulement lui qui a la responsabilité de livrer des plans complets pour cette rue, qui n'est pas encore municipale et qui demeure un chemin privé jusqu'au jour où elle sera entièrement réalisée, dans les normes.

Et au cas où le promoteur dirait aux résidents que l'arrondissement a des exigences particulières quant au design ou à la configuration des infrastructures, j'ajoute cette précision. L'arrondissement n'a aucune exigence particulière, ni fantaisie, ni caprice quant à la réalisation des rues Bois-des-Caryers et Rosaire-Gendron. Ce n'est pas compliqué, l'arrondissement exige simplement des plans conformes à ceux que le promoteur a lui-même préparés pour la phase 1, et qui nous convenaient parfaitement. Mais il nous faut des plans complets, car il serait irresponsable de donner des autorisations sur la foi de documents incomplets.

Pourtant, j'apprends avec stupéfaction que l'arrondissement reçoit encore des demandes du promoteur, telles que « indiquez-nous quels modèles de lampadaire vous exigez pour la rue Bois-des-Caryers », alors que nous demandons simplement, depuis le début, de faire la même chose que sur les rues Chouinard et Pigeon. Vous comprendrez donc que nous vivons le même type de frustrations que vous. Par exemple, tous les retards de l'année dernière étaient liés au fait que la rue proposée par le promoteur n'était pas à la bonne hauteur. On ne parle pas de fantaisie, mais bien qu'une rue soit à la bonne hauteur par rapport aux maisons qui la bordent et au reste du réseau.

Je rappelle à tous les résidents du Bois-des-Caryers que tout ce que nous souhaitons, mes collègues du conseil et moi, c'est la même chose qu'eux : voir les rues Bois-des-Caryers et Rosaire-Gendron enfin terminées. Nous aussi, nous avons très hâte de voir les familles du Bois-des-Caryers déambuler sur le trottoir, planter des fleurs devant leur maison et faire des barbecues sur leur terrasse.

Mais nous avons aussi la responsabilité de nous assurer que ces nouvelles rues seront bien construites, conformément aux normes. Car le jour où ces rues seront terminées, elles deviendront municipales et elles appartiendront à tous les LaSallois. Et si c'est à ce moment-là seulement que nous nous apercevons que le promoteur n'a pas bien fait les choses, ce sont tous les contribuables LaSallois qui devront payer la note. Et ça, ce n'est pas acceptable. Ces rues, les familles de Bois-des-Caryers les ont déjà payées dans le prix d'achat de leur maison. Il n'est pas question que les contribuables laSallois les payent une deuxième fois.

Nous voici déjà en juillet, et nous imaginons sans peine la déception des résidents du Bois-des-Caryers de devoir passer un été dans la poussière. J'espère toutefois qu'ils seront encouragés et rassurés par la confirmation que je leur donne ce soir : l'arrondissement et la Commission des services électriques de Montréal sont prêts à accorder toutes les autorisations dans les meilleurs délais possibles, dès lors où nous aurons enfin reçu des plans complets et conformes.

En terminant, la pétition déposée ce soir aborde également le délai que prend le promoteur pour terminer les maisons et leur terrassement. Je dois malheureusement signaler aux résidents de Bois-des-Caryers que les délais que prend un promoteur à réaliser la maison promise n'est absolument pas de notre juridiction. C'est un problème entre deux parties civiles. La responsabilité de l'arrondissement touche l'inspection des maisons une fois terminées. Or, toutes les inspections réalisées jusqu'à présent démontrent que les maisons ont été bien construites, en respect du code du bâtiment. Si les délais de réalisation ou de livraison des futures habitations, comme les condos à venir, se prolongent indûment, les recours possibles pour les acheteurs ne se situent pas au niveau municipal.

Malgré cela, je répète une dernière fois aux familles du Bois-des-Caryers que l'arrondissement de LaSalle met tout son poids pour régler ce problème. Ce dossier est une priorité de notre administration et nous ne les laisserons pas tomber.

Merci de votre attention

CA13 20 0367**Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>	<u>Suivi</u>
M. Alain Meunier	Photo-radar – boul. de La Vérendrye	Comité de circulation
Mme Oksana Kaluzny	Trou sur Dollard entre Salley et de La Vérendrye Contrats à DJL et autres compagnies	Travaux publics
M. Joseph Pugliese	Terrain contaminé Lettre et rapport Conflit d'intérêts	
Mme Maria Diaco	Circulation rue Red Cross Dépôt d'une pétition	Comité de circulation
M. Yves Daoust urbain	Panneau projet Bois-des-Caryers Intersection Cordner et Léger	Aménagement
M. Michel Benoit	Condos sans permis dans Ville-Marie	

La période de 30 minutes étant écoulée, la période de questions reprendra à la fin de la séance.

10.03

CA13 20 0368**Dépôt d'une pétition - projet Bois-des-Caryers**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter le dépôt d'une pétition de propriétaires relativement aux travaux de construction du projet Bois-des-Caryers

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1132365036

CA13 20 0369**Félicitations - 50e anniversaire de mariage**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Micheline Melançon et monsieur Jacques Melançon qui ont célébré leur cinquantième anniversaire de mariage le 29 juin 2013.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA13 20 0370**Félicitations à Mme Louise Lemieux-Bérubé - Chevalière de l'Ordre national du Québec**

Attendu que l'Ordre national du Québec est la plus haute distinction honorifique du Québec et vise à reconnaître et à promouvoir l'excellence;

Attendu que l'Ordre nationale du Québec sert particulièrement à mettre en relief le mérite des personnes qui ont contribué de manière exceptionnelle, à construire et à dynamiser la société québécoise;

Attendu que madame Louise Lemieux-Bérubé, artiste en art textile de réputation internationale, également présidente du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, a été nommée le 28 mai dernier par la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, récipiendaire de l'Ordre national du Québec;

Attendu que depuis une trentaine d'années, Louise Lemieux Bérubé exerce un métier peu commun : celui de tisserand;

Attendu qu'elle est connue internationalement pour ses créations textiles assistées par ordinateur, qu'elle exploite abondamment les nouvelles technologies de tissage jacquard et qu'elle enseigne à des élèves de niveau collégial et à des artistes provenant de plusieurs pays;

Attendu qu'elle est férue d'art et de culture et qu'elle s'est investie et s'investit encore au sein de diverses organisations dont le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dont elle préside actuellement le conseil d'administration et qu'elle a contribué à créer en 1986 lorsqu'elle était conseillère municipale (1983-1995) à LaSalle;

Attendu que durant ses douze années de vie politique, elle a réussi, avec ses collègues et les professionnels de la Ville (aujourd'hui arrondissement), à donner une forte résonance artistique et culturelle à LaSalle,

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à madame Louise Lemieux-Bérubé pour sa nomination à titre de Chevalière de l'Ordre national du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA13 20 0371

Condoléances - décès de M. Pierre Provost

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Pierre Provost, résident de l'arrondissement. Monsieur Provost était bénévole et membre du conseil de fabrique de la paroisse St-Télésphore. Il fut également pendant plusieurs années membre du conseil d'administration du Centre du Vieux Moulin de LaSalle.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

CA13 20 0372

Condoléances - décès de M. Bruno Camirand

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Bruno Camirand, résident de l'arrondissement. Monsieur Camirand a joué un rôle important auprès de la Société St-Vincent-de-Paul de la paroisse St-Nazaire. Peu de gens ont une force d'engagement aussi forte que celle qui a conduit monsieur Camirand à donner l'équivalent d'une vie, soit quelque 40 ans, au service de ses concitoyens et concitoyennes moins favorisés.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

CA13 20 0373

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2013 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA13 20 0374

Approbation du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2013

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'approuver le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1132363089

CA13 20 0375

Contrat à Kelly Sani-Vac Inc. - nettoyage de puisards

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense de 106 532,67 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambre de vannes ainsi que la disposition des déchets pour la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'octroyer à Kelly Sani-Vac Inc., le contrat N.P. 13-1522 à cette fin (appel d'offres public 13-12829), au prix de sa soumission, conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1136152026

CA13 20 0376

Contrat à ADT Déménagement et Entreposage - transport/entreposage/fumigation et destruction d'objets

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'octroyer un contrat de 91 520,10 \$, taxes incluses, à la compagnie ADT Déménagement et Entreposage inc. pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de procédures d'expulsion sur le territoire de l'Arrondissement de LaSalle, à compter du 7 juillet 2013, pour une période de 24 mois, appel d'offres sur invitation 13-12936, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1132358003

CA13 20 0377

Contrat aux Entreprises de construction Ventec - réfection des aires de jeux au parc Leroux

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense de 272 307,94 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des aires de jeux au parc Leroux dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Les Entreprises de construction Ventec Inc., le contrat A.P.13-1517 à cette fin (soumission 301132), au prix de sa soumission, soit au prix total de 272 307,94 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1136152030

CA13 20 0378

Dépense autorisée pour la disposition des sols d'excavation des travaux effectués en régie

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser une dépense de 125 745,34 \$ taxes incluses, pour la disposition des sols d'excavation pour les travaux effectués en régie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1135990024

CA13 20 0379**Protocole d'entente avec la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD) Inc.**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD) Inc., pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1132363081

CA13 20 0380**Nomination des membres du conseil d'administration de Développement économique LaSalle**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal de nommer les personnes suivantes à titre d'administrateurs de Développement économique LaSalle :

Manon Barbe, Josée Troilo, Todd Beck, Pierre Plante, Gilles Brassard, Johanne-Claire Bérubé, Stéphane Desjardins, Jean-Rock Leduc, Jennifer Damiani, Serge Robitaille, Hervé Pilon et Richard Lanciault

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1135212003

CA13 20 0381

Contribution financière au Congrès national des Italo-Canadiens - programme souvenir de la Semaine italienne

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens, pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne qui se déroulera du 9 au 18 août 2013. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1130569005

CA13 20 0382

Contributions financières à la Table de développement social et à un comité de citoyens de la 34e Avenue - fête des voisins

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la permission accordée à la Table de développement social et à un comité de citoyens de la 34e Avenue à organiser une fête des voisins dans le cadre de la grande fête des voisins du 8 juin 2013 et le versement à chacun d'une contribution financière de 200 \$ en bon d'épicerie sous forme de carte cadeau.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1130569003

CA13 20 0383

Contribution financière à la Société historique Cavalier-de-LaSalle - biographies de LaSallois

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accorder une contribution financière maximale de 3 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour son projet de biographies des acteurs importants de la scène laSalloises.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1130569002

CA13 20 0384

Contribution financière au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux - embauche d'une directrice générale

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 22 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux couvrant les frais engagés pour l'embauche d'une directrice générale consécutivement au retrait du mandat de madame Christine Labonté à titre de soutien administratif dédié.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1130569007

CA13 20 0385

Approbation des modifications à la Politique de gestion contractuelle

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver les modifications apportées à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1132365035

CA13 20 0386

Permis à la Banque Scotia - gazebo temporaire pour un barbecue de bienfaisance

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De permettre à la Banque Scotia, 7083 boulevard Newman, d'installer un gazebo temporaire pour la tenue d'un barbecue de bienfaisance le jeudi, 4 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1132365033

CA13 20 0387

Club d'âge d'or Il Falchi de LaSalle - permis de boissons

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser le Club d'âge d'or Il Falchi de LaSalle à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées les 11 et 12 août 2013 dans le cadre des activités de la Semaine italienne moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1130569004

CA13 20 0388

Permis à Fox Quebec Productions - tente temporaire pour le tournage d'un film

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner l'installation d'une tente temporaire de 20' x 20' au 8200, rue St-Patrick du 19 juin au 19 juillet 2013 pour le moulage et le séchage d'éléments nécessaires au tournage d'un film par la firme Fox Quebec Productions Ltd.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1132365034

CA13 20 0389**Permis saisonnier de hockey à un regroupement d'employés de l'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accorder gratuitement le permis saisonnier 2013-2014 de hockey à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1130569006

CA13 20 0390**Approbation des bons de commande - virements budgétaires et factures**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mai au 18 juin 2013, ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour le mois de mai 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1133035009

CA13 20 0391**Adoption du règlement 2098-LAS-170 - création de la zone H11-19**

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement P.2098-LAS-170 le 3 juin 2013 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 13 juin 2013 ;

Attendu qu'aucune demande de participation n'a été reçue,

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-170, intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à créer la zone C11-01 afin d'ajouter les classes d'usages "habitation bifamiliale et trifamiliale" (h2) et "habitation multifamiliale" (h4) et les dispositions spéciales s'y rattachant* » et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

De publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1132363060

CA13 20 0392

Adoption du règlement 2098-LAS-171 - agrandissement de la zone H06-19

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement P.2098-LAS-171 le 3 juin 2013 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 13 juin 2013 ;

Attendu qu'aucune demande de participation n'a été reçue,

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-171, intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à agrandir la zone H06-19 à même une partie de la zone C06-12, tout en ajustant le coefficient d'occupation du sol et la superficie de terrain et par l'ajout d'une disposition spéciale* » et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

De publier les avis publics requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1132363048

CA13 20 0393

P.I.I.A. - remplacement du revêtement des fenêtres en baie au 9481 boulevard LaSalle

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement recouvrant les fenêtres en baie du bâtiment situé au 9481, boulevard LaSalle (DC-9941).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le parement du revêtement recouvrant les fenêtres en baie soit composé de pierres de modèle « alür » de la compagnie « Techo Bloc ».

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1132363090

CA13 20 0394**P.I.I.A. - modification de la façade de 2 portails d'entrée au 7077 boulevard Newman**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la modification de la façade de deux (2) portails d'entrée au bâtiment situé au 7077, boulevard Newman (DC-10031).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le parement du revêtement soit composé de panneaux de béton de couleur « naturel », de panneaux de verre de couleur « cobalt » et de panneaux d'aluminium de couleur « champagne ».

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1132363091

CA13 20 0395**P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 7878 rue Simonne**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement au bâtiment situé au 7878, rue Simonne (DC-9993).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le parement du revêtement de la façade soit en briques de la compagnie « Beto-Bloc », format « csr », modèle « dark red wire cut ».
2. Que les allèges existantes soient remplacées par des allèges de format identique.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1132363092

CA13 20 0396

P.I.I.A. - affichage sur le bâtiment situé au 7690 rue Édouard

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'affichage sur le bâtiment situé au 7690, rue Édouard (DA-21390).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1132363093

CA13 20 0397

P.I.I.A. - affichage sur le bâtiment situé au 7609 rue Centrale

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'affichage sur le bâtiment situé au 7609, rue Centrale (DA-21441).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1132363094

CA13 20 0398

P.I.I.A. - affichage sur le bâtiment situé au 6811 boulevard Newman

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'affichage sur le bâtiment situé au 6811, boulevard Newman (DA-21456).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce qu'aucune couleur ne soit ajoutée derrière les enseignes.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1132363095

CA13 20 0399**P.I.I.A. - aménagement d'un stationnement en cour latérale au 7735 rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre l'aménagement d'un stationnement en cour latérale du bâtiment situé au 7735, rue Centrale (DA-21478).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1132363097

CA13 20 0400**P.I.I.A. - affichage sur le bâtiment situé au 9595 rue Clément**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'affichage sur le bâtiment situé au 9595, rue Clément (DA-21505).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1132363098

CA13 20 0401**P.I.I.A. - remplacement de l'escalier au 338 - 7e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement de l'escalier du bâtiment situé au 338, 7^e Avenue (DC-10039).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que l'escalier soit installé au même endroit.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1132363099

CA13 20 0402

P.I.I.A. - démolition de 2 bâtiments aux 231 et 239 - 241 - 6e Avenue et construction de 3 bâtiments

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission des certificats d'autorisation pour la démolition et des permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre la démolition de deux (2) bâtiments situés aux 231 et 239 et 241, 6^e Avenue (DA-21481 et DA-21482) et la construction de trois (3) bâtiments résidentiels de type « bifamilial » (2 logements hors-sol et 1 logement au sous-sol) (DC-10008, DC-10009 et DC-10010).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que les allèges des fenêtres aient une épaisseur d'au moins cinq pouces et un quart (5 1/4").
2. Qu'une insertion horizontale soit ajoutée à quatre pouces (4 ") sous les garde-corps.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1132363100

CA13 20 0403

P.I.I.A.- aménagement d'un logement au sous-sol du 9065 rue Centrale

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol du bâtiment situé au 9065, rue Centrale (DC-10013).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que la chambre à coucher située à l'arrière du bâtiment soit reconvertie à des fins de stationnement.
2. Que la porte entre le garage et le logement soit murée.
3. Qu'un panneau vitré ou un judas soit ajouté à la porte d'entrée.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1132363101

CA13 20 0404**P.I.I.A. - modification des ouvertures aux 2300 et 2400 rue Senkus**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la modification des ouvertures du bâtiment situé aux 2300 et 2400, rue Senkus (DC-10033).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que les anciennes ouvertures soient réagrégées de façon à être identiques au revêtement existant et de façon à ne pas être visibles.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1132363102

CA13 20 0405**P.I.I.A. - affichage sur le bâtiment situé au 8172 boulevard Champlain**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'affichage sur le bâtiment situé au 8172, boulevard Champlain (DA-21525).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1132363103

CA13 20 0406**P.I.I.A. - installation d'une clôture au 8590 boulevard LaSalle sur les lignes latérales de terrain**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'installation d'une clôture sur la propriété située au 8590, boulevard LaSalle sur les lignes latérales de terrain (DA-21512).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que la clôture soit ornementale.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1132363104

CA13 20 0407

P.I.I.A. - construction d'un cabanon au 8590 boulevard LaSalle

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre la construction d'un cabanon sur la propriété située au 8590, boulevard LaSalle (DA-21513).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le cabanon soit implanté derrière la façade arrière du bâtiment à une distance de deux (2) mètres du bâtiment et à une distance minimale de cinq (5) mètres de la limite arrière du terrain.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1132363105

CA13 20 0408

P.I.I.A. - modifications au bâtiment situé au 7659 rue Centrale

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre des modifications au bâtiment situé au 7659, rue Centrale (DC-9779).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le nombre de logements et de cases de stationnement existants dans le bâtiment et sur le terrain ne soient pas modifiés.
2. Que le revêtement extérieur sur la face latérale soit composé de panneaux de maçonnerie de la compagnie «Alphaton» de couleur brun ou de briques d'argile de couleur terre.

3. Que le parement de revêtement sur la façade arrière soit composé de briques de la compagnie «Hanson», format «québec», modèle «champlain».
4. Que le stationnement ne soit en aucun cas clôturé.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1132363106

CA13 20 0409**P.I.I.A. - remplacement d'une partie du revêtement au 7885 boulevard LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement du bâtiment situé au 7885, boulevard LaSalle (DC-10005).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le parement de revêtement d'une partie de la façade, anciennement composé de panneaux d'aluminium, soit remplacé par de la brique d'argile de couleur «charbon de bois».

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1132363107

CA13 20 0410**P.I.I.A. - affichage sur le bâtiment et sur l'enseigne communautaire au 378 avenue Lafleur**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre l'affichage sur le bâtiment et sur l'enseigne communautaire au 378, avenue Lafleur (DA-21540).

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1132363108

CA13 20 0411

P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 1010 rue Kless

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de permettre le remplacement du revêtement au bâtiment situé au 1010, rue Kless (DC-10037).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que le parement du revêtement de la façade avant soit constitué de pierres de la compagnie «Permacon», modèle «lafitt» de couleur «beige margaux».
2. Que le parement du revêtement des façades latérales et arrière soit composé de briques de la compagnie «Hanson», format «québec», modèle «heritage brown».

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1132363096

CA13 20 0412

P.I.I.A. - remplacement d'un escalier et du garde-corps au 7 - 5e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement de l'escalier et du garde-corps du bâtiment situé au 7, 5e Avenue (DC-9938).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que le nouveau garde-corps soit de couleur noire.

De rescinder la résolution numéro CA13 20 0346, adoptée par le Conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 3 juin 2013, à toutes fins que de droits.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1132363085

CA13 20 0413**Espace de stationnement réservé pour personnes handicapées - rue Béique**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

1749, rue Béique

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1136152031

CA13 20 0414**Espace de stationnement réservé pour personnes handicapées - 44e Avenue**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

654, 44^e Avenue

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1136152032

CA13 20 0415**Espace de stationnement réservé pour personnes handicapées - avenue Alepin**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'installer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées le plus près possible de la résidence suivante :

- 635, avenue Alepin

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1136152033

CA13 20 0416

Occupation du domaine public - empiétement de l'escalier aux 441-443 avenue Lacharité

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser une occupation permanente du domaine public aux 441 et 443, avenue Lacharité, afin de permettre l'empiétement d'un escalier en cour avant, sur une superficie de un virgule quarante-quatre (1,44) mètre carré, le tout tel que montré au plan daté du 10 avril 2013 préparé par monsieur Jacques Poupard, a.g. et portant le numéro de minute 8139 (DA-21543).

Adoptée à l'unanimité.

40.26 1132363086

CA13 20 0417

Certificats d'occupation du domaine public - mai 2013

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois de mai 2013, relativement aux demandes suivantes :

NUMÉRO CERTIFICAT	TYPE OCCUPATION	ENDROIT	PÉRIODE
384823	Trottoir et rue	rue Allion	3 mai 2013
386742	Trottoir et rue	75e Avenue	15 mai 2013
386754	Trottoir et rue	avenue des Rapides	15 mai 2013
387309	Trottoir et rue	rue Bonnier	10 mai 2013
388332	Trottoir et rue	rue Riverview	27 mai 2013
386705	Trottoir et rue	3e Avenue	14 et 15 mai 2013
385096	Trottoir et rue	rue Leroux	6 mai 2013
385572	Trottoir et rue	rue Leroux	7 mai 2013
384812	Trottoir et rue	rue Leroux	2 mai 2013
387314	Trottoir et rue	rue Patrice	15 mai 2013
390255	Trottoir et rue	rue Juliette	29 mai 2013

389671	Trottoir	rue Lévis-Sauvé	10 mai 2013
385207	Rue	boul. Angrignon	1 ^{er} au 30 avril 2013
390238	Rue	boul. Angrignon	1 ^{er} au 31 mai 2013
389127	Trottoir et rue	rue St-Patrick	29 et 30 mai 2013
390237	Trottoir et rue	boul. LaSalle	27 mai 2013
385951	Trottoir et rue	rue Denise	26 et 27 mai 2013
386760	Trottoir et rue	rue Dora	14 mai 2013
384545	Trottoir et rue	rue Curé-Legault	1 ^{er} mai 2013
385258	Trottoir et rue	rue Albert-Couture	26 avril 2013
384387	Trottoir et rue	rue de Cabano	1 ^{er} au 3 mai 2013
385486	Trottoir et rue	78e Avenue	8 au 10 mai 2013
385412	Trottoir, rue et fermeture de rue	rue Leclerc	8 mai 2013
389639	Trottoir et rue	rue de Magog	31 mai 2013
392110	Trottoir et rue	90e Avenue	28 mai 2013
26788	Trottoir et rue	rue Allard	1 ^{er} au 31 juillet 2012

Adoptée à l'unanimité.

40.27 1132363087

CA13 20 0418

Compensation monétaire pour fins de parcs - lotissement DL-681 sur la 6e Avenue

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 13 560 \$ pour la demande de lotissement DL-681 visant le remplacement du lot numéro 1 078 447 (6^e Avenue) en deux (2) lots portant les numéros 5 307 309 et 5 307 310.

Adoptée à l'unanimité.

40.28 1132363084

CA13 20 0419

Compensation monétaire - lotissement DL-682 sur la rue Allard

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 566 990 \$ pour la demande de lotissement DL-682 visant le remplacement du lot numéro 5 015 100P (rue Allard) en deux (2) lots portant les numéros 5 321 995 et 5 321 996.

Adoptée à l'unanimité.

40.29 1132363088

CA13 20 0420

Compensation monétaire - construction d'un bâtiment bifamilial sur la 6e Avenue

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire de 6 370 \$ pour la demande de permis DC-10010 visant la construction d'un bâtiment de type "bifamilial" sur le lot numéro 1 078 446 (6^e Avenue), constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet requiert l'ensemble du terrain projeté.

Adoptée à l'unanimité.

40.30 1132363083

CA13 20 0421

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines, de la Direction d'arrondissement de LaSalle

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1134261005

CA13 20 0422**Période de questions du public**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il y a reprise de la période de questions.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>	<u>Suivi</u>
Mme Sonja Susnjar	Virage à gauche – Newman/90 ^e Avenue Séances du conseil	
Mme Julie Desjardins	Travaux sur la rue Monette Sens unique de la rue Orchard non respecté	Travaux publics Comité de circulation

60.00

CA13 20 0423**Levée de la séance**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 20 h 49.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2013.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement